

# Aide-mémoire

**Informations sur le partage de la route  
avec les autres usagers, notamment  
les plus vulnérables**



Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

ISBN 978-2-555-01099-4 (PDF)

© Société de l'assurance automobile du Québec

---

# Aide- mémoire

**Informations sur le partage de la route  
avec les autres usagers, notamment  
les plus vulnérables**

---

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>En présence de piétons</b>	<b>8</b>
Que doivent savoir les conducteurs ? .....	8
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?.....	8
Que verront les conducteurs sur la route ? .....	9
Que doivent faire les conducteurs ? .....	9
<b>En présence d'enfants piétons</b>	<b>12</b>
Que doivent savoir les conducteurs ?.....	12
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?.....	12
Que verront les conducteurs sur la route ? .....	13
Que doivent faire les conducteurs ? .....	13
<b>En présence de piétons ayant un handicap visuel</b>	<b>16</b>
Que doivent savoir les conducteurs ?.....	16
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?.....	16
Que verront les conducteurs sur la route ? .....	17
Que doivent faire les conducteurs ? .....	17
<b>En présence de signaleurs routiers</b>	<b>20</b>
Que doivent savoir les conducteurs ?.....	20
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?.....	20
Que verront les conducteurs sur la route ? .....	21
Que doivent faire les conducteurs ? .....	21
<b>En présence de brigadiers scolaires</b>	<b>24</b>
Que doivent savoir les conducteurs ?.....	24
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?.....	24
Que verront les conducteurs sur la route ? .....	25
Que doivent faire les conducteurs ? .....	25

---

<b>En présence de cyclistes</b>	<b>28</b>
Que doivent savoir les conducteurs? .....	28
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer? .....	28
Que verront les conducteurs sur la route? .....	29
Que doivent faire les conducteurs? .....	29
<b>En présence de cyclomotoristes</b>	<b>32</b>
Que doivent savoir les conducteurs? .....	32
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer? .....	32
Que verront les conducteurs sur la route? .....	33
Que doivent faire les conducteurs? .....	33
<b>En présence de motocyclistes</b>	<b>35</b>
Que doivent savoir les conducteurs? .....	35
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer? .....	35
Que verront les conducteurs sur la route? .....	36
Que doivent faire les conducteurs? .....	36
<b>En présence de personnes utilisant une aide à la mobilité motorisée (AMM)</b>	<b>38</b>
Que doivent savoir les conducteurs? .....	38
Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer? .....	38
Que verront les conducteurs sur la route? .....	39
Que doivent faire les conducteurs? .....	39

---

# Introduction

**Le partage de la route concerne tout le monde : il est impératif de favoriser la cohabitation entre toutes les catégories d'usagers.**

La route est un espace public où circulent des personnes utilisant divers moyens de transport. Une même personne peut d'ailleurs être piétonne, cycliste et conductrice, et ce, au cours d'une même journée. Nous sommes toutes et tous concernés par l'importance de partager cet espace routier de façon harmonieuse et sécuritaire.

## **Aide-mémoire contenant des informations sur le partage de la route avec les usagers vulnérables**

Les aide-mémoire qui vous sont proposés ont été conçus pour vous aider à reconnaître les caractéristiques propres à chacune des catégories d'usagers vulnérables et pour vous permettre de mieux comprendre les environnements de conduite dans lesquels vous êtes davantage susceptible de les croiser.

---

Chaque fiche aide-mémoire présente une catégorie d'usagers vulnérables. Neuf, au total, vous sont proposés : les piétons, les enfants piétons, les piétons ayant un handicap visuel, les brigadiers scolaires, les signaleurs routiers, les cyclistes, les cyclomotoristes, les motocyclistes et les personnes utilisant une aide à la mobilité motorisée.

Ces aide-mémoire ont pour but de vous informer sur les caractéristiques de chaque catégorie d'usagers. En fait, ils présentent ce que vous risquez de voir dans des environnements de conduite particuliers. Les aide-mémoire précisent aussi ce que vous devez faire dans ces situations bien précises, c'est-à-dire respecter le principe de prudence, appliquer les étapes de la stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir) et adapter votre conduite aux conditions climatiques et à l'état de la chaussée. Bref, il s'agit de bien comprendre ce que toute conductrice ou tout conducteur doit observer et évaluer. Il s'agit aussi d'agir de façon sécuritaire sur l'ensemble du réseau routier en présence de plusieurs catégories d'usagers vulnérables se trouvant dans leur milieu de vie.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces fiches aide-mémoire en faisant une activité du module 9. Celle-ci peut également être réalisée en mode autoapprentissage.

Vous trouverez également des aide-mémoire contenant des informations sur le partage de la route avec d'autres catégories d'usagers susceptibles d'être présents sur le réseau routier, comme les véhicules lourds, les autobus, les véhicules d'urgence, etc.

# En présence de piétons

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des piétons

Les piétonnes et piétons :

- › sont moins visibles;
- › sont moins bien protégés et plus susceptibles d'être blessés dans une collision;
- › sont plus susceptibles d'être présents dans certains lieux (ex. : à proximité d'une école, d'une garderie, d'un centre commercial, d'un hôpital, d'un parc, d'un quartier résidentiel, d'un terrain de jeu, etc.).

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Scruter le bord de la route, les trottoirs, les intersections et l'accotement.
- › Déetecter les lieux où il y a davantage de piétons.
- › Observer attentivement les alentours dans les zones résidentielles et scolaires.
- › Porter une attention particulière aux travailleurs dans les zones de travail temporaires.
- › Garder l'œil ouvert pour repérer les usagères et usagers vulnérables aux intersections et aux endroits où il n'y a pas d'intersection, que ce soit sur les routes urbaines ou rurales.
- › Porter une attention particulière aux personnes âgées qui traversent aux intersections.
- › Toujours vérifier s'il y a des piétons autour de son véhicule, surtout avant de faire un virage.

**Attention aux piétonnes et piétons : ils sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Repérer les passages pour piétons ; cela permet d'anticiper la présence de personnes qui pourraient les emprunter.
- › Tenir compte du fait que les personnes âgées ou handicapées ont besoin de plus de temps pour se déplacer.
- › Envisager la possibilité que les piétons changent de direction ou traversent la rue sans regarder au préalable ni faire part de leur intention.
- › Considérer la possibilité que le mauvais temps (la pluie ou le froid) rende les piétons plus pressés ou plus impatients, donc plus à risque.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Vitesse

- › Réduire et adapter sa vitesse au besoin.
- › Conduire lentement, faire preuve de vigilance et de prudence dans les milieux de vie des piétons comme les zones résidentielles et scolaires.

#### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

#### Communication

- › Établir un contact visuel avec les piétons et leur faire un signe de la main ou de la tête pour leur signifier de passer.

#### Partage

- › Faire preuve de patience et de courtoisie lorsque les piétons ont besoin de plus de temps pour traverser.
- › Céder le passage aux piétons, même s'ils n'ont pas le droit de passage.
- › Redoubler d'attention aux intersections où les piétons sont présents en plus grand nombre.
- › Faciliter le déplacement des piétons.
- › Respecter les règles de la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes qui circulent à pied sur la route.
- › Porter attention aux piétons au moment de quitter l'anneau de circulation d'un carrefour giratoire et toujours signaler son intention en activant son clignotant.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes qui sont plus vulnérables.
- › S'immobiliser et céder le passage aux piétonnes et piétons :
  - aux passages pour piétons;
  - aux intersections;
  - au moment de s'insérer dans le trafic à partir d'une entrée ou d'une allée;
  - dans une rue partagée.
- › Arrêter pour permettre à une personne à pied de traverser quand elle :
  - s'engage dans un passage pour piétons;
  - manifeste clairement son intention de traverser;
  - se dirige vers un passage pour piétons;
  - attend sur le trottoir qui borde un passage pour piétons;
  - établit un contact visuel ou fait un signe de la main, etc.
- › Ne pas immobiliser son véhicule dans un passage pour piétons ni à moins de 5 mètres de celui-ci.
- › Ralentir pour protéger les groupes de piétons venant en sens inverse et respecter un corridor de sécurité en se déplaçant à droite dans la voie.
- › Ne pas dépasser un groupe de piétons sur une rue à circulation dans les deux sens, sauf si une agente ou un agent de la paix l'autorise.
- › Réduire sa vitesse et emprunter la voie de gauche pour dépasser un groupe de piétons sur une chaussée à deux voies de circulation ou plus dans le même sens.



### Message à retenir

**À l'approche d'une intersection, la conductrice ou le conducteur doit balayer du regard les bords de la chaussée en portant une attention particulière aux angles morts situés à l'avant de son véhicule causés par les piliers de pare-brise. Elle ou il doit aussi avoir l'habitude de regarder au-delà des piliers en se déplaçant légèrement vers l'avant, car ceux-ci peuvent cacher des piétons ou des cyclistes qui veulent traverser.**

# En présence d'enfants piétons

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des enfants piétons

#### Les enfants piétons :

- › peuvent emprunter des passages pour piétons près des terrains de jeux et des écoles;
- › ne connaissent pas les règles de circulation, et encore moins les distances de freinage;
- › peuvent traverser la rue sans regarder lorsqu'ils sont aux abords de l'école;
- › n'ont pas une vision périphérique aussi développée que celle des adultes;
- › sont plus petits et, souvent, ne voient pas plus loin que les véhicules stationnés;
- › sont incapables d'évaluer la vitesse d'un véhicule venant vers eux;
- › sont impatients, surtout au moment de traverser la rue;
- › sont vulnérables à cause de leur spontanéité et de leur insouciance à l'égard du danger;
- › ne sont pas habitués à composer avec la circulation;
- › peuvent être surpris lorsqu'un véhicule s'approche et réagir de façon imprévisible;
- › sont plus impliqués que la moyenne des gens dans les accidents en tant que piétons.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Scruter le bord de la route, les trottoirs, les intersections et l'accotement dans les zones résidentielles.
- › Faire preuve de vigilance dans les zones scolaires et près des aires de jeux.
- › Porter une attention particulière aux jeunes enfants qui jouent dans la rue et qui auront à traverser.
- › Surveiller les indices qui annoncent la présence d'un enfant (ex. : un ballon qui surgit sur la route, un panneau annonçant un corridor scolaire).
- › Repérer les zones scolaires en faisant preuve d'attention à l'égard de la signalisation et des panneaux indiquant la limite de vitesse.

**Attention aux enfants piétons :  
ils sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Augmenter sa vigilance en présence d'enfants.
- › Ne pas surestimer les capacités des enfants.
- › Tenir compte du moment de la journée (heure de la rentrée ou de la sortie des classes).
- › Tenir compte de la saison (l'été, il y a davantage d'enfants dans la rue; l'hiver, les enfants s'amusent sur les bancs de neige; l'automne, le soleil est bas en fin de journée).
- › Anticiper les réactions des enfants.
- › Envisager la possibilité que les enfants traversent la rue ailleurs qu'aux intersections.
- › Considérer la possibilité que des enfants traversent entre deux véhicules stationnés ou sans regarder.
- › Tenir compte des facteurs de risques humains qui peuvent influencer les conductrices et conducteurs :
  - le stress causé par le bruit, l'abondance d'informations ou la signalisation ;
  - la baisse de vigilance dans les environnements familiers.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Vitesse

- › Réduire et adapter sa vitesse au besoin.
- › Utiliser les freins au besoin.

#### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

#### Communication

- › Établir un contact visuel avec les enfants et leur faire un signe de la main ou de la tête pour leur signifier qu'ils peuvent passer.

## Partage

- › Céder le passage aux enfants.
- › Faciliter le déplacement des enfants.
- › Agir de façon à protéger les enfants.
- › Faire preuve de patience à l'égard des jeunes enfants.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes qui sont plus vulnérables.
- › S'immobiliser et céder le passage aux piétonnes et piétons :
  - aux passages pour piétons;
  - aux intersections;
  - au moment de s'insérer dans le trafic à partir d'une entrée ou d'une allée;
  - dans une rue partagée.
- › Arrêter pour permettre à un enfant piéton de traverser quand il :
  - s'engage dans un passage pour piétons;
  - manifeste clairement son intention de traverser;
  - se dirige vers un passage pour piétons;
  - attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons;
  - établit un contact visuel ou fait un signe de la main, etc.
- › Ne pas immobiliser son véhicule dans un passage pour piétonnes ni à moins de 5 mètres de celui-ci.



### Message à retenir

Dans une entrée privée ou un stationnement de centre commercial, il est préférable de se stationner en marche arrière pour repartir en marche avant. Un enfant ou tout autre objet est ainsi plus facilement repérable aux alentours du véhicule, sans qu'il soit nécessaire d'en faire le tour.

# En présence de piétons ayant un handicap visuel

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des piétons ayant un handicap visuel

#### Les piétonnes et piétons ayant un handicap visuel :

- › se déplacent avec une canne blanche ou un chien-guide;
- › écoutent les bruits ambients et le bruit des moteurs pour prévoir les mouvements de la circulation;
- › peuvent faciliter leurs déplacements en traversant à des endroits où il y a des passages pour personnes atteintes de déficience visuelle ou des feux de circulation dotés d'un signal sonore en continu lorsque la silhouette blanche est allumée.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Surveiller les déplacements et la direction que les piétons ayant un handicap visuel empruntent.
- › Scruter le bord de la route, les trottoirs, les intersections et l'accotement.

Attention aux piétonnes et piétons ayant un handicap visuel : ces personnes sont vulnérables.

Adaptez votre conduite.



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



## La stratégie OEA

### AGIR



- › Tenir compte du fait que les personnes ayant un handicap visuel circulant à pied ont besoin de temps pour traverser et pour bien estimer les mouvements de la circulation en fonction des bruits qu'elles entendent.
- › Tenir compte du fait que ces personnes ne peuvent ni voir ni éviter les erreurs de conduite des conductrices et conducteurs, pas plus qu'elles ne peuvent percevoir l'état de la chaussée ni les conséquences des conditions météorologiques.

### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

- › Ne pas faire marche arrière près des personnes ayant un handicap visuel circulant à pied.

### Communication

- › Éviter de distraire les personnes ayant un handicap visuel circulant à pied ou de les faire sursauter en klaxonnant inutilement ou en mettant le volume de la radio à un niveau trop élevé.

## Partage

- › Faire preuve de patience et de respect.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables.
- › S'immobiliser et céder le passage aux piétonnes et piétons :
  - aux passages pour piétons;
  - aux intersections;
  - au moment de s'insérer dans le trafic à partir d'une entrée ou d'une allée;
  - dans une rue partagée.
- › Arrêter pour permettre à une personne à pied de traverser quand elle :
  - s'engage dans un passage pour piétons;
  - manifeste clairement son intention de traverser;
  - se dirige vers le passage pour piétons;
  - attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons.
- › Ne pas immobiliser son véhicule dans un passage pour piétonnes ni à moins de 5 mètres de celui-ci.
- › Accorder la priorité de passage aux piétonnes et piétons aux intersections lors d'un virage.



### Message à retenir

Aux intersections, la conductrice ou le conducteur doit immobiliser son véhicule avant la ligne d'arrêt, le passage pour piétons ou, s'il n'y en a pas, la ligne latérale de la rue qu'elle ou il s'apprête à croiser. De plus, les personnes qui conduisent doivent accorder la priorité de passage aux piétonnes et piétons, notamment avant de faire un virage à droite au feu rouge.

# En présence de signaleurs routiers

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

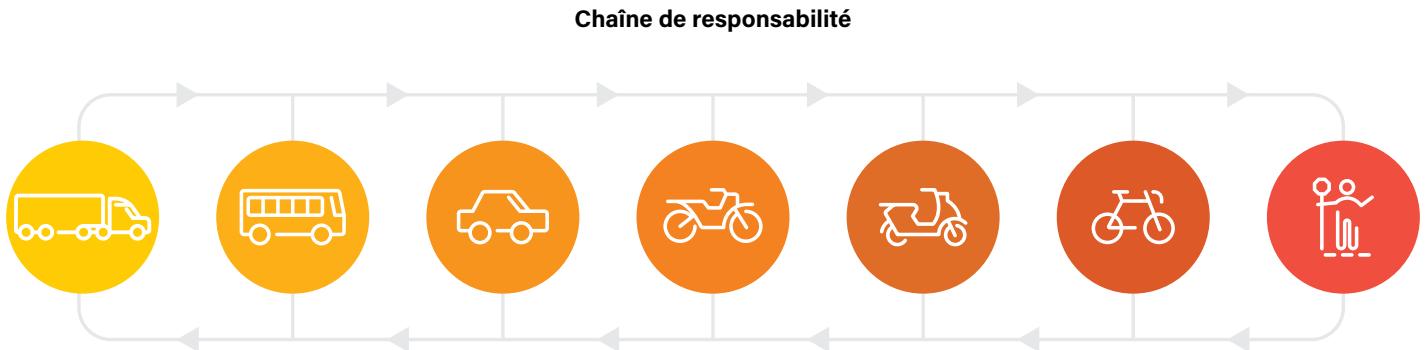
Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des signaleurs routiers

#### Les signaleuses routières et signaleurs routiers :

- › se trouvent sur la chaussée ou près de la chaussée où sont effectués des travaux de construction ou d'entretien;
- › ont un rôle important à jouer, qui consiste à gérer la circulation dans les zones de travaux à l'aide d'un panneau réversible octogonal sur lequel est inscrit « Lentement » d'un côté et « Arrêt » de l'autre;
- › sont entourés d'une série de panneaux orange en forme de losange signifiant que des travaux routiers sont en cours;
- › peuvent diriger la circulation; les conducteurs et conductrices doivent, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et à leurs signaux, comme s'il s'agissait d'agents et d'agents de la paix.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Porter attention à la signalisation installée aux abords des travaux routiers et sur un chantier.
- › Regarder au loin pour vérifier si la circulation est perturbée ou si une partie de la chaussée est fermée.
- › Être à l'affût des détournements de la circulation et des rétrécissements de voie.
- › Observer les signaux de la signaleuse ou du signaleur, qui peuvent indiquer aux conductrices et conducteurs d'arrêter, de circuler lentement ou de ralentir.
- › Repérer les indices de la présence de zones de travaux comme les cônes, les panneaux, les marques sur la chaussée, les flèches lumineuses ou les feux de circulation temporaires.

**Attention aux signaleuses et signaleurs routiers : ces personnes sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Tenir compte du fait qu'une signaleuse ou un signaleur routier qui gère la circulation a le même pouvoir qu'une agente ou un agent de la paix.
- › Envisager la possibilité qu'en zone de travaux, des ouvriers et des véhicules de chantier puissent être présents.
- › Faire attention à la présence de panneaux indiquant une zone de travaux ou à la présence de signaleurs routiers, puisque ces éléments signifient que la circulation doit être ralentie, déviée ou arrêtée.
- › Envisager la possibilité que le trafic soit ralenti en zone de travaux.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Vitesse

- › Ne pas faire de manœuvres inattendues, comme freiner brusquement ou changer de voie.
- › Ralentir pour respecter la limite de vitesse prescrite dans la zone de travaux et conserver une plus grande distance entre les véhicules, puisque cela augmente le temps de réaction et permet de réagir de façon sécuritaire aux signaux d'avertissement.

#### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

#### Partage

- › Être patient et faire preuve de respect et de courtoisie.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Obéir aux ordres de la signaleuse ou du signaleur routier et suivre attentivement les indications sur les panneaux.
- Devant le panneau «Arrêt», la conductrice ou le conducteur doit :
  - arrêter avant d'atteindre la signaleuse ou le signaleur routier;
  - ne pas repartir tant que cette personne lui présente le panneau «Arrêt».
- Devant le panneau indiquant de ralentir, la conductrice ou le conducteur doit :
  - ralentir;
  - s'approcher lentement et avec prudence;
  - se tenir à une distance suffisante de la signaleuse ou du signaleur routier;
  - ne pas mettre en danger une personne ni une autre usagère ou un autre usager présent sur les lieux.
- › Tenir compte du fait qu'une signaleuse ou un signaleur routier qui gère la circulation a le même pouvoir qu'un membre d'un corps policier.
- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes qui sont plus vulnérables.



### Message à retenir

La conductrice ou le conducteur doit toujours respecter les ordres d'une signaleuse ou d'un signaleur routier. Lorsqu'elles gèrent la circulation, ces personnes ont le même pouvoir qu'une agente ou un agent de la paix.



# En présence de brigadiers scolaires

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des brigadiers scolaires

#### Les brigadières et brigadiers scolaires :

- › jouent un rôle important; les brigadiers adultes font traverser certains élèves et surveillent les autres pour qu'ils traversent la rue de façon sécuritaire;
- › peuvent diriger la circulation ; les conductrices et conducteurs doivent, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et à leurs signaux, comme lorsqu'une agente ou un agent de la paix ou une signaleuse ou un signaleur routier dirige la circulation;
- › travaillent dans les zones scolaires, dont la signalisation routière informe les conductrices et conducteurs de la vitesse maximale autorisée et les incite à ralentir près des traverses d'écoliers.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Porter attention aux panneaux dans les zones scolaires et à la présence des brigadières et brigadiers (enfants ou adultes portant un dossard) aux intersections ou dans les rues aux abords de l'école.
- › Respecter la ligne d'arrêt, c'est-à-dire une ligne blanche généralement plus large désignant l'endroit où les véhicules doivent s'immobiliser.
- › Respecter les passages pour les élèves circulant à pied, qui délimitent la zone qui leur est réservée grâce à deux lignes blanches parallèles ou encore à des bandes jaunes ou blanches tracées sur la chaussée.

**Attention aux brigadières et brigadiers scolaires et aux écolières et écoliers : ces personnes sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Tenir compte du fait que les enfants peuvent être impulsifs et imprévisibles.
- › Respecter les signaux de la brigadière ou du brigadier scolaire adulte, puisque cette personne, lorsqu'elle gère la circulation, a le même pouvoir qu'une agente ou un agent de la paix.
- › Prendre en considération le fait que la présence d'une brigadière ou d'un brigadier indique la proximité d'une école; il s'agit donc d'une zone scolaire dans laquelle la vitesse est réduite.
- › Augmenter sa vigilance en présence d'écoliers.
- › Envisager la possibilité que les enfants traversent la rue ailleurs qu'aux intersections.

## La stratégie OEA

### AGIR



### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.



## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Obéir aux ordres de la brigadière ou du brigadier scolaire qui lève son panneau « Arrêt », et ce, malgré une signalisation contraire, implique :
  - de ralentir;
  - de s'arrêter avant d'atteindre la brigadière ou le brigadier scolaire;
  - de s'arrêter à plus de 5 mètres du passage pour piétons;
  - d'avancer seulement lorsque la brigadière ou le brigadier baisse son panneau « Arrêt » et que cette personne et les enfants ont atteint le trottoir.
- › Tenir compte du fait que la brigadière ou le brigadier scolaire adulte gérant la circulation a le même pouvoir qu'une agente ou un agent de la paix.
- › Respecter la limite de vitesse.
- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes qui sont plus vulnérables.
- › Ne pas s'arrêter dans un passage pour piétons ni à moins de 5 mètres de celui-ci.

## Partage

- › Faire preuve de patience et de courtoisie.



## Message à retenir

Pour la sécurité des élèves, dans une zone scolaire, les conductrices et conducteurs doivent impérativement respecter la limite de vitesse, les passages pour écoliers et les signaux de la brigadière ou du brigadier scolaire.

# En présence de cyclistes

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

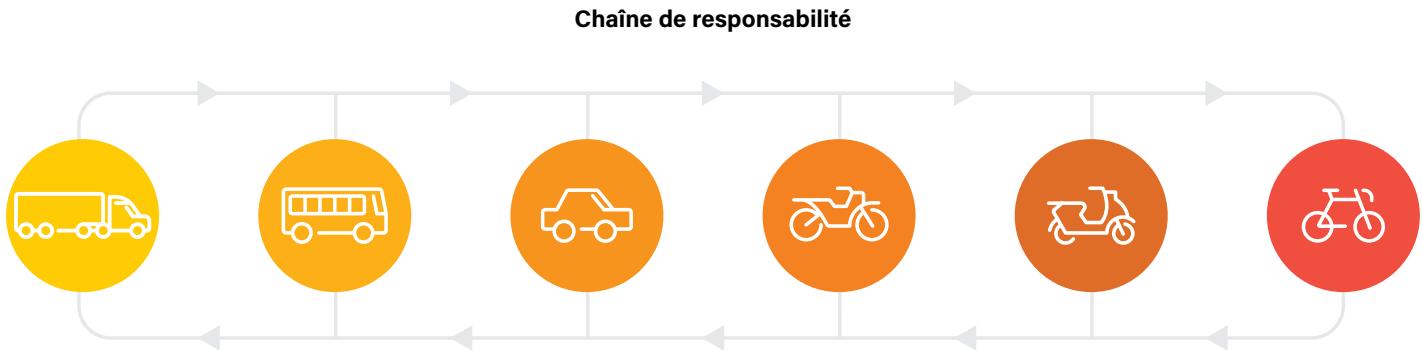
Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des cyclistes

#### Les cyclistes :

- › circulent généralement à droite, mais se déplacent parfois dans la voie de gauche pour des raisons de sécurité (éviter des nids-de-poule ou des grilles d'égout);
- › font parfois des manœuvres brusques et inattendues pour éviter les inégalités de la chaussée ou pour sortir de la circulation;
- › peuvent être poussés ou déportés par un fort vent;
- › ont besoin d'une marge de sécurité autour d'eux;
- › se déplacent plus lentement que les véhicules motorisés;
- › se déplacent parfois d'un endroit à l'autre : voie, piste cyclable, accotement, voie réservée aux autobus, etc.;
- › sont plus mobiles que les véhicules et font parfois des manœuvres inattendues, comme se faufiler entre les voitures;
- › peuvent apparaître tout à coup à la droite d'un véhicule pour tourner à une intersection.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Surveiller le bord de la route, les pistes cyclables, le trottoir et l'accotement.
- › Balayer les alentours du regard.
- › Déetecter les signaux des cyclistes (mouvements des bras).
- › Redoubler d'attention aux intersections, puisque les cyclistes :
  - doivent y traverser;
  - peuvent tourner à gauche ou à droite sans lever le bras lorsque cette manœuvre met en péril leur sécurité.
- › Faire attention à la noirceur, car les cyclistes sont alors plus difficiles à voir.
- › Vérifier ses angles morts et jeter un œil dans ses rétroviseurs avant de faire un virage à une intersection.
- › Faire ses vérifications visuelles avant d'ouvrir la portière du côté passager ou conducteur pour éviter d'emporter une personne à vélo implique :
  - de vérifier ses angles morts;
  - de bien regarder dans ses rétroviseurs;
  - d'envisager la possibilité de recourir à l'ouverture pivot, qui consiste à ouvrir la portière en utilisant la main opposée, soit la plus éloignée de la portière.

**Attention aux cyclistes :  
ils sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Envisager la possibilité que les cyclistes qui se trouvent sur l'accotement ou le trottoir réintègrent la voie.
- › Faire attention en présence d'aménagements cyclables, mais surtout à la fin de ceux-ci, car les cyclistes vont réintégrer la voie.
- › Tenir compte de la possibilité que les cyclistes changent de direction sans regarder au préalable si la voie est libre.
- › Anticiper des manœuvres brusques et inattendues de la part des cyclistes si la chaussée est endommagée ou s'il y a de forts vents.
- › Se préparer à la possibilité que les cyclistes se déplacent dans la voie lorsqu'ils se préparent à faire un virage.
- › Envisager la possibilité que les cyclistes se dépassent entre eux et empiètent sur la voie.
- › Tenir compte de la possibilité que les cyclistes tournent à droite ou à gauche sans lever le bras, si cette manœuvre peut nuire à leur sécurité.
- › Se préparer à la possibilité qu'une personne à vélo doive faire une manœuvre brusque pour éviter l'ouverture d'une portière d'auto.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Vitesse

- › Réduire sa vitesse au besoin.
- › Conduire lentement et en faisant preuve de vigilance dans les zones résidentielles et scolaires.

#### Marges de sécurité obligatoires

- › S'assurer de garder une distance suffisante entre son véhicule et la personne qui circule à vélo.
- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

- › Ne pas suivre un ou une cycliste de près.
- › Emprunter la voie de gauche de façon sécuritaire pour dépasser une personne qui circule à vélo si la voie est trop étroite pour respecter la marge de sécurité obligatoire.
- › S'assurer d'avoir assez d'espace avant de dépasser un ou une cycliste.

#### Communication

- › Établir un contact visuel si possible ou si nécessaire.
- › Éviter de klaxonner, étant donné que le bruit pourrait faire sursauter les cyclistes.

#### Partage

- › Céder le passage aux cyclistes :
  - au moment de s'engager sur le chemin public;
  - au moment d'effectuer un virage à une intersection, même si le clignotant de son véhicule est activé.
- › Pour sortir d'un véhicule en toute sécurité et éviter les risques d'emportiérage, il est important d'appliquer la stratégie OEA ou de recourir à l'ouverture pivot.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect à l'égard des autres usagères et usagers, surtout à l'égard de ceux et celles qui sont plus vulnérables.
- › Protéger les groupes de cyclistes en appliquant les règles de prudence implique de :
  - ralentir;
  - maintenir un corridor de sécurité lorsqu'un groupe de cyclistes vient en sens inverse.
- › Ne pas dépasser un groupe de cyclistes sur une rue à circulation dans les deux sens.
- › Réduire sa vitesse et emprunter la voie de gauche pour dépasser un groupe de cyclistes sur une chaussée à deux voies de circulation ou plus dans le même sens.
- › Ne pas circuler sur les pistes cyclables, car elles sont réservées aux cyclistes.
- › Ne pas s'arrêter sur une piste cyclable ni à moins de 5 mètres de celle-ci.
- › Regarder dans le rétroviseur et vérifier l'angle mort du côté gauche avant d'ouvrir la portière pour éviter d'emportier une personne à vélo lorsque son véhicule est stationné au bord de la chaussée et demander aux passagères et passagers de faire de même.
- › Recourir à l'ouverture pivot, c'est-à-dire ouvrir sa portière avec la main opposée; cette manœuvre implique de pivoter vers le côté et facilite la vérification des angles morts, évitant ainsi de heurter un ou une cycliste qui pourrait s'y trouver.
- › Respecter la priorité de passage des cyclistes dans les vélorues.
- › Respecter les règles afin d'assurer la sécurité de toutes et tous et ainsi éviter les risques liés aux manœuvres de dépassement dans des conditions inappropriées.
- › Ne pas s'arrêter dans un sas vélo, mais plutôt s'immobiliser à la ligne d'arrêt qui le précède.



### Message à retenir

**Un milieu urbain est aussi un milieu de vie. Les rues sont des espaces publics fréquentés par les résidentes et résidents. Une forte proportion des collisions qui surviennent sur le réseau routier municipal impliquant des piétons et des cyclistes se produisent en milieu urbain. Il est donc essentiel d'y réduire sa vitesse afin d'assurer la sécurité des personnes plus vulnérables.**

# En présence de cyclomotoristes

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des cyclomotoristes

#### Les cyclomotoristes :

- › sont plus difficiles à voir sur la route, étant donné que leur véhicule est plus petit;
- › ne sont pas protégés par une armature externe et, en cas d'accident, ne sont pas protégés par des coussins gonflables ou des pare-chocs;
- › ont droit à la largeur complète de la voie;
- › peuvent faire des manœuvres brusques à cause des inégalités de la chaussée ou des conditions météorologiques (comme les bourrasques);
- › ont besoin d'avoir une marge de sécurité autour d'eux;
- › se déplacent aisément sur les routes et se faufilent facilement entre les véhicules;
- › se déplacent à plus faible vitesse que les motos ou les autos;
- › doivent respecter les mêmes règles de circulation que les autres conductrices et conducteurs;
- › conduisent un véhicule dont les clignotants sont parfois difficiles à voir et ne s'éteignent pas nécessairement automatiquement;
- › sont plus à risque lorsque les autres conductrices et conducteurs font des excès de vitesse ou conduisent de façon agressive.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Scruter les intersections et le côté droit de la voie.
- › Vérifier ses angles morts, en particulier avant de changer de voie, étant donné qu'un cyclomoteur est assez petit pour être entièrement caché dans l'angle mort d'un véhicule.
- › Repérer les indices que donnent les personnes circulant en cyclomoteur, comme regarder par-dessus leur épaule avant de changer de voie ou de tourner.

**Attention aux cyclomotoristes : ils sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Prévoir les mouvements brusques que pourraient faire les cyclomotoristes si la chaussée est endommagée ou s'il y a de forts vents.
- › Envisager la possibilité que les cyclomotoristes se déplacent dans la voie lorsqu'ils se préparent à faire un virage.
- › Anticiper la présence de cyclomotoristes aux abords des écoles, des parcs et des centres commerciaux.
- › Faire preuve de vigilance en présence des cyclomotoristes, car ils ne sont pas obligés de circuler sur le bord de la chaussée comme les cyclistes.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Marges de sécurité

- › Ne jamais dépasser une personne en cyclomoteur sans changer de voie.
- › Ne pas talonner les cyclomotoristes en les suivant ou en les dépassant.
- › Maintenir des marges de sécurité suffisantes autour des cyclomotoristes (en avant, en arrière et sur les côtés).

#### Communication

- › Établir un contact visuel si possible ou si nécessaire.
- › Éviter de klaxonner inutilement, étant donné que le bruit pourrait faire sursauter la personne qui circule en cyclomoteur.

#### Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables.
- › Adopter un comportement approprié en présence de cyclomotoristes.



### Message à retenir

**Partager la route adéquatement, c'est traiter les autres usagères et usagers avec respect et tolérance, que ces personnes soient derrière un volant, à pied, en cyclomoteur ou en vélo.**

# En présence de motocyclistes

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des motocyclistes

#### Les motocyclistes :

- › ne sont pas protégés par une armature externe et, en cas d'accident, ne sont pas protégés par des coussins gonflables ou des pare-chocs;
- › ont droit à la largeur complète de la voie;
- › peuvent faire des manœuvres brusques à cause des inégalités de la chaussée ou des conditions météorologiques (comme les bourrasques);
- › ont besoin d'avoir une marge de sécurité autour d'eux;
- › se déplacent aisément sur les routes et se faufilent facilement entre les véhicules;
- › conduisent un véhicule dont les clignotants sont parfois difficiles à voir et qui ne s'éteignent pas nécessairement automatiquement;
- › sont plus à risque lorsque les autres conductrices et conducteurs font des excès de vitesse ou conduisent de façon agressive.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Repérer les indices que donne un ou une motocycliste, qui peut, par exemple, regarder par-dessus son épaule avant de changer de voie ou de tourner.
- › Scruter les intersections.
- › Vérifier ses angles morts, en particulier avant de changer de voie, étant donné qu'une moto est assez petite pour être entièrement cachée dans l'angle mort d'un véhicule.
- › S'attendre à ce que les motocyclistes qui circulent en groupe adoptent la formation en zigzag afin d'assurer leur sécurité.

**Attention aux motocyclistes : ils sont vulnérables.**

**Adaptez votre conduite.**



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Faire preuve de vigilance lors d'un virage à gauche devant une moto dont les clignotants sont en fonction, étant donné qu'il est difficile d'estimer la vitesse de celle-ci et que ses clignotants peuvent rester allumés involontairement, car ils ne s'arrêtent pas automatiquement.
- › S'assurer qu'un ou une motocycliste a bel et bien l'intention de tourner avant d'amorcer une manœuvre.
- › Envisager la possibilité qu'en suivant un ou une motocycliste, il ou elle freine très rapidement et peut ralentir sur une très courte distance.
- › Tenir compte du fait qu'il est difficile d'évaluer la distance et la vitesse d'une moto qui circule à l'avant ou à l'arrière de son véhicule.
- › Ne pas dépasser une moto sans changer de voie.
- › Anticiper les mouvements brusques que pourraient faire les motocyclistes si la chaussée est endommagée ou s'il y a de forts vents.
- › Tenir compte du fait que les motocyclettes ont une capacité d'accélération surprenante; il faut donc être prêt à prévoir la réaction des personnes qui les conduisent.
- › Envisager la possibilité qu'une motocyclette freine sur une plus courte distance que les autres véhicules; pour cette raison, il ne faut pas suivre de trop près un ou une motocycliste.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Marges de sécurité

- › Maintenir des marges de sécurité suffisantes autour des motocyclistes (en avant, en arrière et sur les côtés).
- › Maintenir une marge de sécurité suffisante au moment de dépasser une moto.

#### Communication

- › Établir un contact visuel avec les motocyclistes.
- › Éviter de klaxonner inutilement, étant donné que le bruit pourrait faire sursauter le ou la motocycliste.

#### Partage

- › Ne jamais dépasser une moto sans changer de voie.
- › Ne pas talonner les motocyclistes en les suivant ou en les dépassant.

#### Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les autres usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes qui sont plus vulnérables.



### Message à retenir

**Signaler ses intentions au bon moment n'est pas une option, c'est une obligation. Cela permet d'avertir les autres usagères et usagers de la route de la manœuvre qu'on s'apprête à faire, comme tourner, changer de voie, faire un dépassement, etc.**

# En présence de personnes utilisant une aide à la mobilité motorisée (AMM)<sup>1</sup>

## Que doivent savoir les conducteurs ?

### Principe de prudence

- › Toute usagère ou tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables, d'agir avec prudence et respect lorsqu'elle ou il circule sur un chemin public.
- › La conductrice ou le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagères et usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, effectuent un travail à pied sur un chemin public.
- › Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

## Quelle stratégie les conducteurs doivent-ils appliquer ?

### La stratégie OEA (Observer, Évaluer, Agir)

La stratégie OEA permet de traiter de manière constante l'information provenant de l'environnement de conduite grâce à l'application de diverses techniques d'exploration visuelle comme le balayage visuel, la vérification par-dessus l'épaule, la vérification au-delà des piliers de pare-brise, la vérification dans les rétroviseurs, etc.

Bien observer permet de détecter les éléments de l'environnement qui présentent un risque potentiel ou réel et de mieux agir en présence des autres usagères et usagers de la route. Cela permet aussi de porter une attention particulière aux milieux de vie des personnes vulnérables et d'adopter une conduite sécuritaire et responsable. De plus, décoder les messages des autres usagers de la route, notamment ceux des piétons lorsqu'ils manifestent leur intention de traverser à un passage pour piétons ou à une intersection, est crucial.

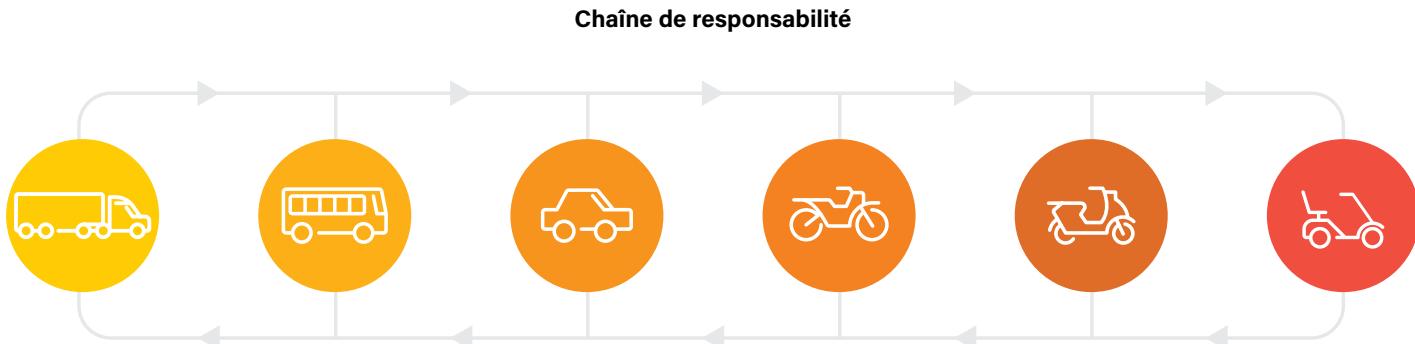
Évaluer adéquatement les situations potentiellement à risque donne la possibilité aux conductrices et conducteurs d'agir de manière sécuritaire, d'où l'importance de bien voir et, surtout, de bien anticiper.

Agir en appliquant la stratégie OEA, c'est communiquer et se comporter avec les autres usagers de façon empathique, courtoise et sécuritaire :

- › en diminuant sa vitesse et en contrôlant la direction de son véhicule afin de maintenir des marges sécuritaires par rapport à un obstacle ou à une autre usagère ou un autre usager;
- › en signalant ses intentions au bon moment (clignotants, phares, feux de freinage);
- › en respectant les priorités de passage.

Bref, la stratégie OEA est une stratégie de gestion du risque sur la route.

<sup>1</sup> AMM : Aide à la mobilité motorisée (comprend le triporteur, le quadriporteur et le fauteuil roulant motorisé).



## Que verront les conducteurs sur la route ?

### Les particularités des usagers utilisant une AMM

#### Les personnes utilisant une AMM :

- › sont peu visibles la nuit, étant donné que leur véhicule ne possède pas toujours de phares avant ou arrière ni de fanion;
- › sont peu bruyants, ce qui fait qu'on ne les entend pas approcher;
- › peuvent adopter des comportements imprévisibles ou être téméraires;
- › sont vulnérables parce qu'elles n'ont aucune protection, ce qui fait que le risque de blessure est élevé en cas d'accident.

## Que doivent faire les conducteurs ?

### La stratégie OEA

#### OBSERVER



- › Surveiller le bord de la route, les pistes cyclables, le trottoir et l'accotement.
- › Balayer les alentours du regard.
- › Redoubler d'attention aux intersections, notamment lors d'un virage.

Attention aux usagères et usagers utilisant des aides à la mobilité motorisée : ces personnes sont vulnérables.

Adaptez votre conduite.



## La stratégie OEA

### ÉVALUER



- › Envisager la possibilité que ces usagères et usagers aient des comportements imprévisibles.
- › Tenir compte du fait que ces personnes ont besoin de temps pour traverser.
- › Considérer la possibilité que les personnes utilisant une AMM passent du trottoir à la chaussée ou vice-versa sans indiquer leur intention.

## La stratégie OEA

### AGIR



#### Vitesse

- › Réduire sa vitesse au besoin.

#### Marges de sécurité obligatoires

- › Garder une marge de sécurité d'au moins :
  - 1 mètre sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins ;
  - 1,5 mètre sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h.

Note : Une largeur de 1 mètre équivaut environ à la largeur qu'occupe une portière ouverte.

## Partage

- › Faire preuve de vigilance et de courtoisie au moment de dépasser une usagère ou un usager utilisant une AMM.

## Respect de la signalisation routière et des règles de la circulation

- › Agir avec prudence et respect avec les usagères et usagers, surtout à l'égard des personnes plus vulnérables.
- › Céder le passage aux personnes utilisant une AMM :
  - aux passages pour piétons;
  - aux intersections;
  - au moment de s'insérer dans le trafic à partir d'une entrée ou d'une allée;
  - dans une rue partagée.
- › S'arrêter pour permettre à une personne utilisant une AMM de traverser quand elle :
  - s'engage dans un passage pour piétons;
  - manifeste son intention de traverser;
  - se dirige vers le passage pour piétons;
  - attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons;
  - établit un contact visuel ou fait un signe de la main, etc.
- › Ne pas immobiliser son véhicule dans un passage pour piétons ni à moins de 5 mètres de celui-ci.



## Message à retenir

Il faut redoubler de prudence en présence d'une personne utilisant un fauteuil roulant ou une aide à la mobilité motorisée; ces usagères et usagers peuvent, à certaines conditions, circuler sur la chaussée ou l'accotement.



Avec vous,  
au cœur de votre sécurité